

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de PUTSCHEID

Séance du 19 août 2011

Date de l'annonce publique de la séance: 10 août 2011;

Date de la convocation des conseillers : 10 août 2011;

Présents: MM. Kinn Jean, bourgmestre
Aloyse Lieners, Urhausen-Heischbourg Louise, échevins
Schirtz Roger, Kanivé-Biewer Lotty, Jacobs Nico, Laroche Patrick,
conseillers

Absents: MM. ./.

No: 5)

Objet: TAXES DE CHANCELLERIE - révision -



Le Conseil Communal,

Vu la délibération en date du 20/02/2007 aux termes de laquelle le conseil communal a révisé les taxes de chancellerie de la commune de Putscheid ;

Sachant que depuis le 01 août 2011 la commune de Putscheid offre à ses citoyens le service interactif « Ma Commune.Lu » ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'offrir gratuitement la délivrance des certificats aux utilisateurs du « Service Ma Commune » aux fins d'améliorer le service aux citoyens ;

Sachant qu'il s'ensuit qu'il faut adapter le règlement taxe des taxes de chancellerie ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, en particulier l'article 106.7;

décide à l'unanimité des voix

de fixer les taxes de chancellerie de la commune de Putscheid comme suit:

Article 1ier

Certificat « pour copie conforme »	1 EURO
Certificat de changement de résidence	5 EURO
Certificat concernant. Légalisation de signatures	5 EURO
Certificat d'inscription sur les listes électorales	gratuit
Certificat de moralité	5 EURO
Certificat de résidence	gratuit
Certificat de vie	gratuit
Certificat de transport pour dépouille mortelle et certificat d'inhumation	5 EURO
Extrait des registres de l'état civil	gratuit
Carte d'identité	5 EURO
Demande de passeport	5 EURO
Demande de permis de chasse	5 EURO
Certificat de notoriété	5 EURO
Autorisation de bâtir (projet de faible envergure avec un montant inférieur à 25.000.- euro p ex abri de jardin, mur de clôture, petite transformation....	25 EURO

etc)	
Autorisation de bâtir (projet d'envergure avec un montant égal ou supérieur à 25.000.- euro p. ex. maison d'habitation, transformation de l'habitation, étable.... etc)	50 EURO
Introduction d'un PAP dans la procédure d'instruction	500 EURO
Certificat de composition de ménage	gratuit
Demande d'attestation d'enregistrement	5 EURO
Déclaration d'arrivée (luxembourgeois et étranger)	5 EURO
Tous les autres certificats généralement quelconques, sauf dans un but de scolarisation et de pension	5 EURO

Article 2.-

Sont affranchis de la taxe, les certificats, autorisations et extraits dont la production sera la suite de lois et règlements concernant l'office des Assurances Sociales, caisse de maladie et de pension, caisse d'allocations familiales, Fonds National de Solidarité, de même que les certificats, autorisations et extraits délivrés à des personnes reconnues indigentes.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Le Conseil Communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

le secrétaire,




Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu un procès-verbal de délibération du 19 août 2011 aux termes duquel le Conseil communal de Putscheid a nouvellement fixé les taxes de chancellerie ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. - Est approuvée la délibération du 19 août 2011 aux termes de laquelle le Conseil communal de Putscheid a nouvellement fixé les taxes de chancellerie.

Art. 2. - Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,

Château de Berg, le 23 octobre 2011
(s.) Henri

(s.) Jean-Marie Halsdorf